

Talence le 15 Janvier 2024

Daniel MARCHAND Président

Α

ZOOM France 33 rue Lafayette 75009 PARIS

Bonjour,

La ligue nouvelle aquitaine de tennis de table est titulaire de 2 contrats chez vous. Un au nom de Daniel MARCHAND et un au nom de Pierre LEFEBVRE.

En vue de l'assemblée générale de notre ligue, nous avons acheté un contrat de 500 participations en réunion (facture 234545628 du 2 janvier 2024).

Daniel MARCHAND a généré un lien (ID=848 1938 6294) pour faire cette manifestation en visio conférence le 21 janvier 2024. Dans la liste des utilisateurs, sous le nom de cette personne apparait bien le « G » de grande réunion.

Le 21 janvier cette réunion a été rapidement bloquée à 100 participants. Dans la rubrique signaler un problème, j'ai envoyé 2 messages (1 le 21/01 et 1 le 22/01) pour lesquels je n'ai aucun retour.

Ce problème, nous a obligés d'annuler notre assemblée générale donc de subir le mécontentement des 250 participants prévus pour cette manifestation.

D'autre part, un organisme extérieur était prévu pour gérer les votes qui devaient avoir lieu lors de cette manifestation.

Ma requête est double :

- 1) quelles sont les raisons de ce problème ?
- 2) cela entraine des frais qui deviennent injustifiés : la facture du contrat de grande réunion et, certainement une participation aux frais de l'organisme chargé de la gestion des votes que nous vous demanderons de nous rembourser.

Nous vous remercions de votre réponse par retour de courrier.

FÉDÉRATION FRANÇAISE

Le Président,

Daniel MARCHAND.



Fédération Française

DE TENNIS DE TABLE

